

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 28 FEVRIER 2024 A 20 HEURES 30**

**DATE DE CONVOCATION : 22/02/2024.**

**PRESENTS** : Mmes Valérie VIGIER, Isabelle GENSOU, Carine MALAPEYRE, Valérie NAU, Annabelle GROMENIL  
Mrs Éric CHOLLET GABARD, Robert BOURSEAU, Nicolas LACROIX,  
Philippe LANCUENTRE, Jean-Marc ROBERT, Christophe COTTIN.

**ABSENTS EXCUSES** : Mmes Christine LAVIDALIE, Sarah TOVAR, Béatrice SARTRON  
a donné procuration à M. Eric CHOLLET GABARD, M. Louis  
DUCARRE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Isabelle GENSOU.

Monsieur Philippe LANCUENTRE remplace Monsieur Daniel CAPY démissionnaire.

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal a été signé à l'unanimité.

**1. CONVENTION DISSOLUTION SIRP PERISSAC/ST CIERS D'ABZAC**

Une convention a été rédigée par la Direction Général des Finances Publiques de Bordeaux afin de répartir l'actif et le solde des comptes entre les deux communes. Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer cette convention.

**2. NOUVELLE DENOMINATION ET NUMEROTATION DES VOIES**

La Poste a proposé un devis afin d'aider la commune pour la nouvelle dénomination et numérotation des voies. Un nouveau devis devra être mis à jour afin qu'il puisse être validé. L'élaboration d'un livret d'information pour les habitants avec les explications du processus sera nécessaire. La mise en place d'une permanence sera éventuellement nécessaire.

**3. SUBVENTION ECOLE**

Un voyage scolaire a été organisé pour la classe CM1 et CM2 sur une durée de 3 jours au mois d'avril 2024. Il est demandé une subvention de 1 000.00 € afin de diminuer la participation des parents. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

**4. DEMANDE D'INTEGRATION LOTISSEMENT CLOS ANDRE**

L'association du lotissement « Clos André » demande la rétrocession des parties communes à la commune de PERISSAC. Les canalisations passent sur une propriété privée. Le réseau d'assainissement est privé et ne peut être repris par le SIAEPA. Le Conseil Municipal refuse de reprendre dans le domaine public le « Clos André ».

**5. RECOURS CONTRE LA SUPPRESSION DE LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES**

Madame le Maire informe qu'un recours collectif a été déposé contre l'arrêt de la collecte des déchets. Me LAVEISSIERE, avocat, initiera une médiation auprès du SMICVAL. Le coût pour chaque commune est d'environ 150.00 € pour une phase amiable et 500.00 € pour une phase judiciaire. Le recours collectif est voté à l'unanimité.

## **6. CONVENTION POLE TERRITORIAL POUR LA REALISATION DE CONTROLE DE LA CONFORMITE DES CONSTRUCTIONS**

Après le dépôt de fin de chantier de chaque permis de construire ou de déclaration préalable, un contrôle de conformité doit être réalisé. Le Pôle Territorial propose d'effectuer ces contrôles. Le coût du Pôle Territoriale étant trop élevé, la commune effectuera ces contrôles.

## **7. HONORAIRES ARCHITECTE RECONSTRUCTION LOGEMENT INCENDIE**

Le taux des honoraires de l'architecte s'élève à 12.35 %. Les honoraires sont trop élevés, il est demandé de voir avec un autre cabinet d'architecte.

## **8. PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE**

Le Centre de Gestion informe qu'une participation des collectivités pour la protection sociale complémentaire d'un montant de 7 € par agent va devenir obligatoire et peut être instaurée dès l'année 2024. Le Conseil Municipal valide cette participation dès 2024.

## **9. AVANCEE SUR LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Groupement id.de ville a établi une décomposition du prix global et forfaitaire pour la révision du PLU. Celle-ci s'élève à 51 581.25 € H.T.

Un diagnostic environnemental devrait être établi dans un premier temps et connaître les orientations du SCOT. Le Pôle Territorial a refusé la demande d'étude pour surcharge de travail.

## **10. ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

- Travaux bibliothèque,
- Nouvelle dénomination et numérotation des voies,
- Déplacement toilettes publics,
- Installation de toilettes à la zone sport,
- Création d'écluses sur la D10 au lieu-dit « Jean Roux »,
- Végétalisation zone sport
- Reconstruction maison incendiée,
- Réhabilitation accès lotissement « Jean Roux »
- Etude travaux maison presbytère,
- Entretien des commerces,
- Accès parking,
- Panneaux d'informations

## **11. QUESTIONS DIVERSES**

- Madame DENECHAU a déposé un préavis de départ du logement au 30 avril 2024.
- Froid cuisine 33 a remis un devis pour remplacer le moteur de la hotte aspirante du restaurant La Table d'Oc. Il s'élève à 4 999.00 € H.T. Il est validé à l'unanimité.
- Chauffage de l'école : l'assurance attend le retour définitif de l'expert pour statuer sur le montant de prise en charge. L'assurance applique la garantie décennale.
- Monsieur LANCUENTRE souhaite participer aux commissions du bâtiments et de l'agriculture. Madame le Maire lui informe qu'il reprend les commissions de Monsieur CAPY et qu'elle lui donnera une réponse ultérieurement pour ces deux autres commissions.

- Monsieur ROBERT souhaite visiter les logements en location avec Monsieur LANCUENTRE. Il est informé que les visites annuelles des propriétaires ne peuvent être possible que si une clause a été ajoutée sur le contrat de location. Celle-ci n'est inscrite sur aucun des contrats effectués par la commune.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Les Conseillers

Le Maire,  
V. VIGIER